

Légalisation de signature

À qui s'adresser ?

Mairie du domicile

Comment procéder ?

Se présenter avec la pièce à légaliser. Celle-ci sera signée devant un agent de la mairie pour contrôle de la signature et contre-signée par la mairie pour attester officiellement du contrôle.

Pièces justificatives

- Pièce d'identité avec photo et signature (CNI, passeport, permis de conduire...)
- Justificatif de domicile

Pour aller plus loin

[Toutes les informations sur la légalisation de signature sur Service-public.fr](#) ^[1]

Source URL: <http://www.mareil-en-france.fr/content/legalisation-signature>

Liens

[1] <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1411.xhtml>